



# MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2014 à 20h00 (Séance publique)

*L'Adjoint*

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

### Etaient présents :

Claudine FINE, Gilles PERLI, Christine VALLA, Emeric SALLE, adjoints,

Dominique BRACHET, Nicole DHENIN, Josette PETER, Paul FIGVED, Henri CROSASSO, Philippe MICHELON, Philippe RIBUOT, Jean Paul SALLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

Emile FORM ayant donné pouvoir à Christine VALLA

Dominique GALLETI ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

Mme Claudine FINE a été élu Secrétaire

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

### Affaires financières

#### 1) Piscine municipale : recours à l'emprunt (contrat PSPL avec la CDC)

Le Conseil Municipal décide d'avoir recours à l'emprunt pour la réalisation de la piscine municipale et accepte l'offre présentée par la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 28 mars 2014. A savoir :

- Contrat de prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant de 1 500 000 € aux caractéristiques financières suivantes :
  - durée de la phase de préfinancement : 12 mois maximum,
  - durée d'amortissement : 30 ans,
  - périodicité des échéances : trimestrielle,
  - taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 2) Bureau de poste : modification du bail

Renouvellement du bail par un bail commercial entre la Société Locaposte et la commune pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 : montant annuel 5 318.72 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 3) Travaux chemin de la Digue : demande de subventions

La Commune engage les travaux du réseau d'eau potable Chemin de la Digue pour un montant de 125 830 € HT, sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%, du Département à hauteur de 20%, le reste est pris en charge de la Commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



**Serre Chevalier Vallée**  
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



**4) Voirie communale 2014 : demande de subvention**

La Commune a décidé de poursuivre les travaux d'entretien et de grosses réparations concernant la voirie communale. Pour l'année 2014, il est possible d'obtenir l'aide du Conseil Général des Hautes-Alpes sous forme de subvention à hauteur de 14 575 €. Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général pour obtenir la subvention ci-dessus indiquée et arrête la liste des travaux de voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5) Frais de mission des élus**

Le Conseil Municipal arrête les conditions de la prise en charge sur le budget communal des frais de missions des élus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**6) Subventions aux associations : attribution 2014 (suite)**

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de 3 subventions pour un montant total de 1 013.60 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7) Commission communale des impôts directs : proposition**

Le Conseil Municipal arrête la liste des personnes susceptibles de faire partie de cette commission.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8) Rétrocession de concession M et Mme SELLIER**

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession de cette concession et fixe le remboursement à la somme de 44.71 € représentant le prorata du temps restant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9) Activité VTT de descente : autorisation au SIVM**

Le Conseil Municipal autorise le SIVM à effectuer des travaux d'aménagement sur la partie finale de la piste bleue, la Mélézine, et à créer deux nouvelles pistes de descente VTT sur le territoire communal, la piste noire « la Tabazc'co » et la piste verte « la Soupline ».

**10) Désignation d'un correspondant défense**

Le Conseil Municipal désigne M. Henri CROSASSO comme correspondant défense.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11) Motion de soutien au Centre Hospitalier de Briançon**

Le Conseil Municipal adopte une motion de soutien pour le maintien du service de réanimation de l'hôpital de Briançon.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12) Aménagement du lotissement du Pontet : Avenant**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à intervenir avec l'entreprise BLANCHARD portant sur un surplus de travaux de 27 626 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13) Maîtrise d'œuvre de la baignade biologique du Pontillas : Avenant**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à intervenir avec l'entreprise GREEN CONCEPT pour un montant de 8 500 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14) Modification acte notarié des 26 et 27 juin 2013. Promesse de vente Commune et OASIS Promotion.**

Le Conseil Municipal approuve les modifications de l'acte notarié concernant les nouvelles charges et conditions supportées par la Société OASIS PROMOTION.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15) Tableau des effectifs 2014**

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16) Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées).**  
Le Conseil Municipal désigne comme représentants communaux à la CLECT en qualité de titulaire M. Alain FARDELLA et en qualité de suppléant M. Gilles PERLI.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Information - Questions diverses**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.**

- Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un studio et une cave dans l'ensemble immobilier dénommé « Le Sporting » pour un montant de 20 000 €.
- Le marché pour la fourniture de plantes à massifs est attribué à CHOUVET Horticulture pour un montant annuel de 12 670 € HT pour les années 2014/2015/2016.
- Il est établi une convention de maîtrise d'œuvre entre la Commune et l'Office Nationale des Forêts pour l'exploitation forestière, le transport et la manutention des bois pour un montant forfaitaire de 5 721.12 € HT.
- Il est institué une régie de recettes auprès de la baignade biologique du Pontillas pour l'encaissement des sommes perçues au titre des droits d'entrée. Elle est installée à la baignade biologique du Pontillas et fonctionne à compter de l'été 2014 pour une durée annuelle n'excédant pas 6 mois.

**FIN DE LA SEANCE A 21 H.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public. Aucune personne ne souhaite s'exprimer.**



Le Maire

Alain FARDELLA

